

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES DIFFUZIA
version en date du 6 mars 2020

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation des Services de DIFFUZIA.

Elles forment, avec les contrats de Licence d'Utilisation et l'ensemble des documents auxquelles elles font référence, un contrat (ci-après le « Contrat ») conclu entre DIFFUZIA, société de droit français dont le siège social est établi au 7bis impasse la fiefte 61000 ALENCON et inscrite au RCS de Alençon sous le numéro 752 605 014 (ci-dessous nommée « DIFFUZIA ») et toute personne morale créant un compte client chez DIFFUZIA (ci-après nommée le « Client »).

DIFFUZIA et le Client seront collectivement désignés les Parties ou individuellement la Partie.

Les termes commençant par une majuscule ont le sens défini dans le cadre des présentes Conditions Générales.

DIFFUZIA peut à tout moment et de plein droit modifier les présentes Conditions Générales sous réserve des modalités de leur application mentionnées à l'article 12.3. des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 1 – OBJET

DIFFUZIA propose un ensemble de fonctionnalités, dénommé « Services », à destination exclusivement des professionnels (Entreprises, Institutions, Commerçants, Associations, Artisans, Entrepreneurs) visant à faciliter la gestion de leurs contacts, de leurs actions marketing et de leurs communications électroniques.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

« Services » définit l'ensemble des fonctionnalités proposées par DIFFUZIA.

« Utilisateurs » définit l'ensemble des utilisateurs, personnes physiques, travaillant pour le Client et disposant chacun d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à tout ou partie des Services.

« Données » définit toutes les données à caractère personnel fournies par le Client ou les Utilisateurs ou recueillies lors de l'exécution des Services et manipulées dans les Services. Ces Données incluent les informations relatives au Client, aux Utilisateurs et aux Contacts.

« Contenus » définit toutes les informations (Données, images, textes, documents utilisés dans les communiqués électroniques du Client, etc.) utilisées par le Client ou ses Utilisateurs lors de l'exécution des Services ou recueillies lors de l'exécution des Services.

« Contacts » définit toutes les personnes physiques ou morales dont les Données sont utilisées par le Client lors de l'exécution des Services, comme par exemple ses clients ou ses prospects.

« Campagnes » définit tous les communiqués mis en œuvre ou utilisés par le Client ou les Utilisateurs et à destination de tout ou partie des Contacts lors de l'exécution des Services.

« Conditions Particulières » désigne les conditions spécifiques à un Service mentionnées dans un contrat de Licence d'Utilisation ; elles en précisent notamment les termes financiers, les fonctionnalités et les conditions d'utilisation et complètent les Conditions Générales.

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DES SERVICES

3.1. Droit de rétractation

Les Services sont réservés exclusivement à un usage professionnel et leur fourniture est déclenchée par l'exécution immédiate des présentes Conditions Générales.

A ce titre, et conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, le Client reconnaît et accepte que le droit de rétractation ne puisse s'exercer pour le Contrat.

3.2. Accès aux Services

3.2.1. Connexion

Pour utiliser les Services, le Client doit disposer d'une connexion internet, à ses frais et sous sa responsabilité, et doit utiliser un navigateur compatible avec les standards techniques de DIFFUZIA, à savoir Firefox ou Chrome ou Opéra.

Le Client reconnaît être conscient que le bon fonctionnement des réseaux de télécommunications ne dépend aucunement de DIFFUZIA et que cette dernière ne peut garantir ni les délais ni la qualité de transmission.

3.2.2. Utilisateurs des Services

DIFFUZIA fournit un accès aux Services à tous les collaborateurs dûment désignés par le Client, sauf si les Conditions Particulières d'un Service stipulent que l'accès puisse être restreint à certains Utilisateurs.

Chaque Utilisateur doit garder confidentiels et sécuriser tout identifiant et mot de passe associés à son accès. Chaque accès est personnel et ne doit être utilisé que par l'Utilisateur.

Le Client s'assure notamment que les Utilisateurs ont connaissance et respectent les règles de l'art permettant de préserver la confidentialité de leurs moyens d'authentification. Le Client supporte seul les conséquences pouvant résulter de la perte, la divulgation, ou l'utilisation frauduleuse ou illicite des moyens d'authentification fournis aux Utilisateurs, la responsabilité de DIFFUZIA ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre.

Le Client s'engage à informer DIFFUZIA par courrier électronique à l'adresse contact@diffuzia.fr sans délai, de toute perte ou divulgation éventuelle des moyens d'authentification.

Le Client s'engage à informer DIFFUZIA par courrier électronique à l'adresse contact@diffuzia.fr sans délai lorsqu'un Utilisateur ne doit plus avoir accès aux Services.

ARTICLE 4 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

4.1. Respect de la réglementation applicable.

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la norme concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion de clients et de prospects (NS-048), la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ainsi que le Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) à compter de sa date d'application. A ce titre, chacune des Parties s'engage à effectuer toutes les formalités requises auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) ou de tout autre organisme compétent et à respecter les droits des personnes concernées (notamment droit à l'information, l'accès, la rectification, la portabilité et la suppression des données).

4.2. Traitements réalisés par ou pour le compte du Client

Le Client demeure seul responsable des traitements de données à caractère personnel réalisés pour son propre compte dans le cadre des Services. Concernant les traitements de données à caractère personnel réalisés par DIFFUZIA pour le compte ou à l'initiative du Client dans le cadre de l'exécution des Services, DIFFUZIA agit en qualité de sous-traitant sur seules instructions du Client.

Les Parties conviennent que les Données exploitées, traitées, hébergées ou stockées par DIFFUZIA pour le compte ou à l'initiative du Client sont et demeurent la propriété du Client.

4.3. Sécurité

DIFFUZIA prend, dans les conditions prévues au Contrat, toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles elle a accès et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. A ce titre, DIFFUZIA a mis en œuvre des procédures électroniques et physiques en vue de sauvegarder et préserver les Données utilisées à travers les Services.

DIFFUZIA s'engage à utiliser :

- a) un processus d'authentification des Utilisateurs,
- b) des processus permettant de tracer les actions réalisées sur son système d'information et d'effectuer des actions de reporting en cas d'incident impactant les Données du Client. Ces processus ne sont pas liés à des cookies car DIFFUZIA n'enregistre aucun fichier sur le disque dur des Utilisateurs,

- (c) un processus permettant de restreindre l'accès à la totalité du fichier des Contacts aux seuls Utilisateurs autorisés par le Client,
- (d) un système de cryptage des Données contenues dans les Campagnes du Client.

Néanmoins, personne ne pouvant se considérer comme étant totalement à l'abri d'une attaque informatique, DIFFUZIA s'engage à prévenir le Client dès que possible et à faire ses meilleurs efforts pour neutraliser une éventuelle intrusion et en minimiser les impacts.

4.4. Localisation et Transfert des Données

Les serveurs d'hébergement utilisés par DIFFUZIA pour traiter et stocker ses bases de données sont exclusivement situés au sein de l'Union Européenne (en France et en Belgique). DIFFUZIA s'engage à ne pas transférer de données en dehors de l'Espace Économique Européen.

DIFFUZIA peut toutefois être amenée à devoir communiquer des Données à des autorités judiciaires et administratives.

4.5. Sous-traitance

DIFFUZIA se réserve le droit de faire appel au(x) sous-traitant(s) de son choix pour l'exécution des prestations liées aux Services et restera responsable de leur exécution à l'égard du Client dans les conditions et sous les réserves prévues dans les présentes Conditions Générales.

4.6. Traitements DIFFUZIA

Dans le cadre des Services ou en remplissant un formulaire de contact sur un site appartenant à DIFFUZIA, le Client convient et accepte que DIFFUZIA puisse recueillir, traiter, stocker et/ou utiliser des données à caractère personnel le concernant et concernant les Utilisateurs.

Cette acceptation permettra au Client et aux Utilisateurs de faire valoir leur droit à rectification, leur droit à l'oubli et leur droit à la suppression des données personnelles les concernant.

Dans le cas d'un Contrat en cours, le refus par un Utilisateur de collecter les données personnelles le concernant entraînera la suppression de son accès aux Services. Le Client disposera de la possibilité d'obtenir des accès pour d'autres Utilisateurs de son choix. L'absence d'Utilisateurs n'entraîne pas la résiliation du Contrat en cours.

4.6.1 Identité et coordonnées du responsable de traitement des données.

Les données à caractère personnel sont collectées par DIFFUZIA, SAS de droit français dont le siège social est établi au 7bis impasse la fieffe 61000 ALENCON et inscrite au RCS de Alençon sous le numéro 752 605 014.

4.6.2. Déclaration CNIL

Les traitements automatisés d'informations ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1685165.

Le Client et les Utilisateurs conserve le droit de déposer auprès de la CNIL une réclamation pour atteinte à la protection des données.

4.6.3. Finalité des traitements

DIFFUZIA collecte des données à caractère personnel du Client et des Utilisateurs du Client à des fins :

- (a) de gestion de la relation entre le Client, les Utilisateurs et DIFFUZIA (facturation, assistance et maintenance des Services, gestion commerciale, archivage, téléphonie, amélioration de la qualité, de la sécurité et de la performance des services, recouvrement, etc.),
- (b) de gestion des accès des Utilisateurs,
- (c) d'analyse du volume et de l'historique de l'utilisation des Services par les Utilisateurs,
- (d) de détection et d'investigation sur toutes activités potentiellement illégales ou contraires au Contrat.

4.6.4. Données collectées

Les Données collectées sur les Utilisateurs à la création de leur accès aux Services sont : nom, prénom, adresse courriel, numéros de téléphone, fonction.

Les Données collectées sur les Utilisateurs lors de l'utilisation des Services sont : adresse courriel, mot de passe, IP, navigateur utilisé, données de connexion (date et heure), Services et fonctionnalités utilisés.

Les Données collectées sur le Client sont celles relatives à l'établissement du Contrat : raison sociale, adresse, numéro de TVA intracommunautaire, capital social, SIRET, horaire d'ouverture, nom, prénom, civilité, adresse courriel et numéros de téléphone du signataire du Contrat.

4.6.5. Destinataires des Données

DIFFUZIA s'engage à ne pas utiliser les Données à d'autres fins que celles mentionnées à l'article 4.6.3. des présentes Conditions Générales.

Les Données sont destinées à un usage par DIFFUZIA et peuvent être transmises aux sociétés sous-traitantes de DIFFUZIA dans le cadre de l'exécution des Services.

DIFFUZIA assure la conformité aux exigences de protection des Données pour toutes ses sociétés sous-traitantes.

DIFFUZIA ne vend, ni ne partage, ni ne loue les Données à des tiers, sauf si :

- (a) le Client en formule la demande ou autorise la divulgation,
- (b) la divulgation est requise pour traiter des transactions ou fournir des services demandés par le Client,
- (c) DIFFUZIA y est contrainte par une autorité judiciaire ou administrative,
- (d) le tiers est un sous-traitant de DIFFUZIA pour l'exécution des Services (une société de télécommunication ou une société d'hébergement par exemple).

4.6.6. Droit à la protection des données

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), le Client et les Utilisateurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données personnelles les concernant. Ils disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données à caractère personnel.

Le Client ou les Utilisateurs peuvent exercer ces droits et obtenir communication desdites Données auprès de DIFFUZIA par courriel à l'adresse électronique : contact@diffuzia.fr ou encore par courrier postal à l'adresse : DIFFUZIA 7bis impasse la fieffe 61000 ALENCON France en justifiant de leur identité. Il y sera répondu dans un délai de trente (30) jours suivant réception de la demande.

Dans le cas d'un Contrat en cours, si un Utilisateur exerce son droit de suppression, ou son droit d'opposition au traitement, ou son droit à la non collecte de ses données personnelles, alors cela entraînera la suppression de son accès aux Services. Le Client disposera de la possibilité d'obtenir des accès pour d'autres Utilisateurs de son choix. L'absence d'Utilisateurs n'entraîne pas la résiliation du Contrat en cours.

4.7. Données des Contacts

4.7.1. Destinataires des Données des Contacts et accès aux Données

Dans le cadre de l'exécution des Services, DIFFUZIA a accès à tous les Contenus utilisés par le Client et notamment les Données de ses Contacts (clients ou prospects par exemple) importés par les Utilisateurs ou créés directement via les Services pour le compte ou à l'initiative du Client (formulaire d'inscription par exemple).

DIFFUZIA ne vend, ni ne partage, ni ne loue les Données à des tiers, sauf si :

- (a) le Client en formule la demande ou autorise la divulgation,
- (b) la divulgation est requise pour traiter des transactions ou fournir des services demandés par le Client,
- (c) DIFFUZIA y est contrainte par une autorité judiciaire ou administrative,
- (d) le tiers est un sous-traitant de DIFFUZIA pour l'exécution des Services (une société de télécommunication ou une société d'hébergement par exemple). DIFFUZIA assure la conformité aux exigences de protection des Données pour toutes ses sociétés sous-traitantes.

Le Client et les Utilisateurs du Client peuvent consulter, modifier, supprimer ou télécharger des Données des Contacts via les outils de consultation et d'exportation disponibles dans les Services. Cependant seuls les Utilisateurs autorisés par le Client peuvent avoir accès à la totalité du fichier des Contacts.

4.7.2. Responsabilité du Client

Le Client demeure seul responsable des Données traitées pour son propre compte dans le cadre des Services. Concernant les traitements de Données réalisés par DIFFUZIA pour le compte ou à l'initiative du Client dans le cadre de l'exécution des Services, DIFFUZIA agit en qualité de sous-traitant sur seules instructions du Client et le Client est donc le responsable du traitement au sens du Règlement européen pour la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Il appartient donc au Client de, notamment, :

- (a) procéder à toutes les déclarations nécessaires auprès de la CNIL ou autre autorité de contrôle,
- (b) se conformer à toute réglementation en vigueur,
- (c) recueillir le consentement explicite des personnes concernées lors de la collecte de leurs Données,
- (d) s'assurer qu'il dispose des autorisations d'utiliser les Données collectées conformément aux finalités recherchées.

4.7.3. Réclamation de Contacts

Pour les traitements de données à caractère personnel réalisés par DIFFUZIA pour le compte ou à l'initiative du Client dans le cadre de l'exécution des Services, DIFFUZIA agit en qualité de sous-traitant sur seules instructions du Client.

Les Parties conviennent que les Données exploitées, traitées, hébergées ou stockées par DIFFUZIA pour le compte ou à l'initiative du Client sont et demeurent la propriété du Client.

A ce titre, le Client s'engage à gérer les réclamations transmises directement à DIFFUZIA par les Contacts. DIFFUZIA s'engage à en informer le Client dans les plus brefs délais et à lui apporter les informations en sa possession pour lui permettre de répondre aux réclamations.

4.7.4. Données dans les Applications web et mobile

Dans le cadre des Campagnes envoyées par Push web ou sur les cartes servicielles pour mobile, DIFFUZIA utilise des Applications gérées par des sous-traitants avec lesquels DIFFUZIA a connecté les Services.

DIFFUZIA ne fournit aucune Données aux Applications. Il appartient à chaque Contact d'accepter ou pas les Applications et les autorisations qui leurs sont liées.

4.8. Conservation des Données

Les Données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'utilisation des Services et jusqu'à trois ans à compter de la fin de la relation commerciale entre les Parties à des fins d'archivage, de preuve de l'exécution des Services ou de contrôle.

ARTICLE 5 – ENVOI DE CAMPAGNES

5.1. Service d'envoi des Campagnes par le Client

Le Client dispose de la faculté d'envoyer des Campagnes à ses Contacts lors de l'exécution des Services, soit par courriel, soit par texto, soit par Push web, soit via une carte servicielle sur mobile.

Ces envois peuvent résulter soit d'une démarche manuelle du Client ou de ses Utilisateurs pour créer et envoyer des communiqués (par exemple, pour informer ses Contacts de son actualité), soit d'une action automatisée définie et autorisée par le Client ou ses Utilisateurs (comme par exemple, l'envoi d'un message automatique à l'occasion de l'anniversaire d'un Contact), soit d'une action déclenchée par un Contact du Client et nécessitant un message transactionnel de confirmation (comme par exemple, l'inscription à un événement du Client).

5.2. Contenu des Campagnes du Client

Le Client reste seul responsable du contenu de ses Campagnes. A ce titre, le Client doit s'assurer qu'il détient les droits nécessaires à l'utilisation des textes, marques, logos, dessins, photos, et de manière générale, tout élément du contenu de ses Campagnes. En conséquence, DIFFUZIA ne pourra pas être tenu responsable du contenu rendu public par le Client dans le cadre de ses Campagnes. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre DIFFUZIA et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre des Conditions Générales et notamment, le Client s'engage à régler directement à l'auteur d'une réclamation toute somme que celui-ci exigerait de DIFFUZIA dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de DIFFUZIA à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir DIFFUZIA de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service en ligne DIFFUZIA pour diffuser des services, du contenu ou des prestations contraires aux bonnes mœurs et à la protection des mineurs ainsi que plus généralement à l'ordre public.

5.3. Destinataires des Campagnes du Client

DIFFUZIA attache une importance primordiale à la lutte contre les messages électroniques non désirés (Spam).

Le Client reconnaît également s'inscrire dans une telle démarche, tant pour la qualité de sa réputation d'émetteur, pour le respect de ses Contacts, que pour éviter les cas d'utilisation des Services préjudiciable à DIFFUZIA.

En conséquence, le Client accepte les règles suivantes :

- (a) le Client autorise DIFFUZIA à exclure automatiquement de ses Campagnes les destinataires ayant formulé une demande de désinscription et les destinataires inclus dans les listes d'adresses inutilisables gérées par DIFFUZIA,
- (b) l'utilisation de listes de destinataires achetées ou louées ou provenant de sociétés tierces est strictement interdite,
- (c) les messages, à l'exception des messages transactionnels, ne peuvent être envoyés qu'à des destinataires ayant explicitement donné leur consentement pour les recevoir,
- (d) le Client doit pouvoir apporter la preuve du consentement des destinataires en cas de plainte liée à une Campagne par courriel,
- (e) un lien de désabonnement est présent dans chaque message, à l'exception des messages transactionnels, des Push web et des cartes servicielles dont les désabonnements sont gérés directement par les destinataires à travers les navigateurs ou les applications sur leur mobile.
- (f) le nom du Client est explicitement mentionné dans les communiqués pour permette aux destinataires d'identifier leur interlocuteur.

5.4. Publicité des Campagnes du Client

Le Client a la faculté de relayer ses Campagnes sur des supports tiers tels sur réseaux sociaux et sites web, grâce à un service de liens url courts fourni par DIFFUZIA.

Le Client autorise DIFFUZIA à utiliser ses Campagnes grand-public à des fins d'exemples.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. Droit d'utilisation

Les Services et les différentes ressources mises à la disposition du Client (logos, documentations, etc.) sont la propriété de DIFFUZIA qui en détient les droits de propriété intellectuelle et de marque.

Sous réserve du complet paiement du prix des Services, DIFFUZIA concède au Client, dans le seul cadre de l'exécution du présent Contrat, une licence d'utilisation, non exclusive, non transférable, temporaire et non cessible des Services.

Les Services pourront être utilisés par le Client et les Utilisateurs du Client, à l'exclusion de ses filiales et/ou société mère.

6.2. Evolution des Services

DIFFUZIA peut à tout moment et de plein droit modifier les Services ou l'un des composants des Services, et notamment adapter, corriger des erreurs, ajouter ou supprimer des fonctionnalités et faire évoluer leurs performances.

Concernant ses Services en cours d'utilisation, le Client est informé par courrier électronique de toute évolution substantielle de nature à dégrader lesdits Services, au moins 30 (trente) jours calendaires avant la mise en œuvre de l'évolution. Le Client peut alors interrompre son utilisation des Services par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier électronique à contact@diffuzia.fr, dans un délai de trente (30) jours à compter de la mise en œuvre de l'évolution.

Toutefois, les modifications en cas d'urgence (tels que risque de sécurité ou mise en conformité légale ou réglementaire) peuvent entraîner des modifications immédiates de Services.

6.3. Applications web et mobile

Dans le cadre des messages électroniques envoyés par Push web ou sur les cartes servicielles pour mobile, DIFFUZIA utilise des Applications gérées par des sous-traitants avec lesquels DIFFUZIA a connecté les Services.

DIFFUZIA n'est pas le propriétaire des Applications et n'intervient pas dans leur développement.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE DIFFUZIA

DIFFUZIA s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément à l'état de l'art et aux usages de la profession. DIFFUZIA ne répond que d'une obligation de moyen.

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ainsi

que le Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) à compter de sa date d'application. A ce titre, chacune des Parties s'engage à effectuer toutes les formalités requises auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) ou de tout autre organisme compétent et à respecter les droits des personnes concernées (notamment droit à l'information, l'accès, la rectification et la suppression des données).

Le Client reconnaît être conscient que le bon fonctionnement des réseaux de télécommunications ne dépend aucunement de DIFFUZIA et que cette dernière ne peut garantir les délais ni la qualité de transmission.

La responsabilité de DIFFUZIA ne sera pas engagée si l'exécution du Contrat, ou de toute obligation incombant à DIFFUZIA au titre du Contrat, est empêchée, limitée ou dérangée en Cas de Force Majeure, c'est-à-dire du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, demande d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, grève, boycott, interruption des services de ses prestataires informatiques, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de DIFFUZIA.

Dans la mesure du possible, DIFFUZIA devra notifier au Client la survenance du Cas de Force Majeure par courriers électroniques adressés aux Utilisateurs et devra tenir le Client régulièrement informé par courriers électroniques des pronostics de suppression ou de rétablissement des Cas de Force Majeure. En Cas de Force Majeure, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre Partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

La responsabilité de DIFFUZIA au titre du Contrat est strictement limitée au préjudice direct réellement subi et prouvé par le Client lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices, manque à gagner, perte de clients.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de DIFFUZIA, si sa responsabilité était engagée, ne saurait dépasser la somme versée par le Client et perçue par DIFFUZIA durant les trois mois précédant le fait générateur du dommage contractuel.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues au Contrat.

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ainsi que le Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) à compter de sa date d'application. A ce titre, chacune des Parties s'engage à effectuer toutes les formalités requises auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) ou de tout autre organisme compétent et à respecter les droits des personnes concernées (notamment droit à l'information, l'accès, la rectification et la suppression des données).

Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service en ligne DIFFUZIA pour diffuser des Contenus ou des prestations contraires aux bonnes mœurs et à la protection des mineurs ainsi que plus généralement à l'ordre public.

Le Client reste seul responsable de ses Contenus. A ce titre, le Client doit s'assurer qu'il détient les droits nécessaires à l'utilisation des données à caractères personnelles, des textes, des marques, des logos, des dessins, des photos, et de manière générale, de tout élément des Contenus. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre DIFFUZIA et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du Contrat et notamment, le Client s'engage à régler directement à l'auteur d'une réclamation toute somme que celui-ci exigerait de DIFFUZIA dans le cadre

de l'exécution du Contrat. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de DIFFUZIA à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir DIFFUZIA de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

ARTICLE 9 – RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

9.1. Résiliation

Chaque Partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le Contrat en Cas de Force Majeure. Lorsque de nouvelles Conditions Générales sont défavorables au Client, ce dernier dispose de la faculté de résilier le Contrat par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception à DIFFUZIA, dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de la mise en application des nouvelles Conditions Générales. La Date de réception de ce courrier servira de date de référence quant à la demande de résiliation.

9.2. Renouvellement

À tout moment, une Partie peut faire part à l'autre Partie de son souhait de ne pas renouveler le Contrat à son échéance par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'autre Partie. La Date de réception de ce courrier servira de date de référence quant à la demande de non renouvellement.

Toute demande de non renouvellement par la Partie sera effective à l'échéance du Contrat en cours.

9.3. Suspension des Services

DIFFUZIA se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment les Services sans droit à indemnisation :

- pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer leur fonctionnement ou pour toute opération de maintenance
- en cas d'utilisation préjudiciable à DIFFUZIA et notamment:
 - si l'utilisation constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité des infrastructures techniques de DIFFUZIA ou des Services
 - si les Contenus du Client n'étaient pas en pleine conformité avec la réglementation en vigueur,
 - si l'usage des Services et/ou le contenu des Campagnes du Client paraissait illicite ou non-conforme aux termes des Conditions Générales ou des Conditions Particulières
 - si l'utilisation paraissait de nature à porter préjudice à l'image des Services ou à celle de DIFFUZIA,
 - si DIFFUZIA reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire,
 - si les informations indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées,
 - pour une raison spécifique à un Service et mentionnée dans les Conditions Particulières du Service concerné.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE, PUBLICITE, COMMUNICATION

DIFFUZIA considérera comme strictement confidentiels les Contenus du Client et s'interdit leur diffusion ou commercialisation auprès de tiers pendant la durée du Contrat et après leur fin, sauf si :

- (a) le Client en formule la demande ou autorise la divulgation,
- (b) la divulgation est requise pour traiter des transactions ou fournir des services demandés par le Client,
- (c) DIFFUZIA y est contrainte par une autorité judiciaire ou administrative,
- (d) le tiers est un sous-traitant de DIFFUZIA pour l'exécution des Services (une société de télécommunication ou une société d'hébergement par exemple).

Dans le cadre de la mention de ses références commerciales et des exemples, DIFFUZIA pourra utiliser le nom, les marques, les logos et les Campagnes grand-public du Client. Le Client autorise DIFFUZIA à rediriger vers le site Web du Client depuis le site Web de DIFFUZIA ou tout autre outil de communication.

ARTICLE 11 – EXCLUSIVITE

Les Parties n'ont aucun engagement d'exclusivité l'une envers l'autre.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS GENERALES

12.1. Tolérance

Le fait que DIFFUZIA ne se prévale pas à un moment donné de l'une des conditions du Contrat et/ou tolère un manquement par le Client à l'une des obligations du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation par DIFFUZIA à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations du Contrat seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur portée et effet.

12.2. Communication

En raison du caractère exclusivement informatique des services, les Parties reconnaissent que le Client ne pourra exiger de DIFFUZIA d'autres preuves de l'exécution de ses prestations que les notifications affichées dans les Services, jusqu'à preuve contraire à la charge du Client.

Pour tout échange par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de DIFFUZIA feront foi entre les Parties.

12.3. Application

DIFFUZIA peut à tout moment et de plein droit modifier les présentes Conditions Générales en envoyant une notification par message électronique au Client au moins 30 (trente) jours avec leur mise en application, sauf dans le cas de mises en conformité légale ou réglementaire qui peuvent intervenir immédiatement.

Lorsque les nouvelles Conditions Générales sont défavorables au Client, ce dernier dispose de la faculté de résilier le Contrat par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception à DIFFUZIA, dans un délai de maximum de 30 (trente) jours à compter de la mise en application des nouvelles Conditions Générales. La Date de réception de ce courrier servira de date de référence quant à la demande de résiliation.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE et LOI APPLICABLE

Les présentes sont régies par la loi française. En cas de litige entre les Parties pour l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les Parties doivent s'employer à le résoudre au mieux, afin de trouver une solution amiable. A défaut, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce d'Alençon (France).